



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE LA **Méditerranée orientale**

Comité régional de la Méditerranée orientale
Soixante-huitième session
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

EM/RC68/8
Septembre 2021

Version destinée aux Comités régionaux

Original : Anglais

Révision du projet du budget programme 2022-2023

Budget programme 2022-2023

Proposition de révision proposées à mi-parcours : concept, portée, processus

INTRODUCTION

1. Le budget programme 2022-2023 a été approuvé par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021,¹ sous réserve qu'une révision budgétaire soit présentée à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé afin de donner suite aux recommandations issues de différents examens, rapports et résolutions, notamment :

- les rapports du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ;
- les rapports du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 ;
- les rapports du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire ;
- la résolution WHA74.7 (2021) intitulée « Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires » ;
- le Rapport annuel 2020 du Conseil mondial de suivi de la préparation intitulé *Un monde en désordre* ;
- le rapport présenté au G7 par le partenariat pour la préparation aux pandémies (Pandemic Preparedness Partnership), intitulé *100 Days Mission to Respond to Future Pandemic Threats*.

2. Les recommandations des examens et de la résolution WHA74.7 ont été formulées alors que le budget programme 2022-2023 était approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2021.

¹ Résolution WHA74.3.

3. Le budget programme 2022-2023 intègre les enseignements tirés par le Secrétariat pendant la pandémie de COVID-19 en cours, mais il ne couvre pas toutes les implications des recommandations issues des examens et de la résolution WHA74.7.

4. Dans la résolution WHA74.3 (2021) sur le budget programme 2022-2023, le Secrétariat est prié de soumettre, si cela est jugé nécessaire, un budget programme 2022-2023 révisé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, afin de faire écho à l'évolution rapide de la situation sanitaire dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19, à la lumière des conclusions des examens indépendants présentés à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable.

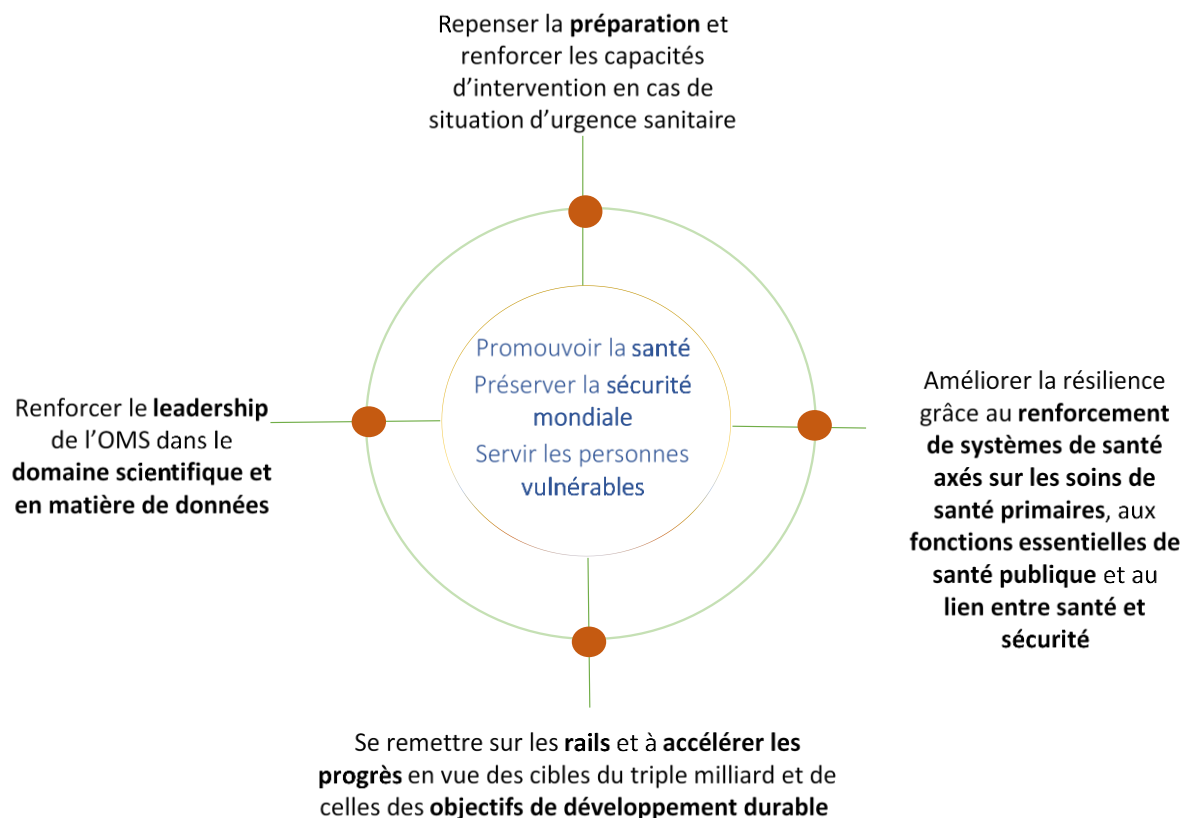
5. Ce document propose de définir le concept, la portée et le processus de cette révision ; il porte en particulier sur la manière dont les consultations se dérouleront pour la révision du budget programme 2022-2023 qui sera présenté pour approbation à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2022. Des stratégies, des initiatives et des plans spécifiques donnant suite aux recommandations issues des examens et de la résolution WHA74.7 seront élaborés en concertation avec les États Membres.

Le budget programme approuvé pour 2022-2023

6. Le budget programme approuvé par l'Assemblée de la Santé en mai 2021 s'articulait autour de quatre axes dans lesquels des changements seront nécessaires afin, d'une part, de répondre aux besoins immédiats pour enrayer la pandémie de COVID-19 en cours et, d'autre part, de jeter les bases requises pour l'approche à long terme dont l'OMS a besoin pour mettre un terme à la pandémie en cours et prévenir la suivante (Figure 1). Ces grands domaines d'action consistent à :

- repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas de situation d'urgence sanitaire ;
- améliorer la résilience grâce au renforcement de systèmes de santé axés sur les soins de santé primaires, aux fonctions essentielles de santé publique et au lien entre santé et sécurité ;
- se remettre sur les rails et accélérer les progrès en vue des cibles du triple milliard et de celles des objectifs de développement durable ;
- renforcer le leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données.

Figure 1. Les quatre axes stratégiques prioritaires du budget programme 2022-2023



7. Dans le budget programme 2022-2023, l'Assemblée de la Santé a approuvé une augmentation de 16 % du segment de base du budget. Cette hausse couvre en partie les ajustements déjà réalisés pendant l'exercice biennal 2020-2021 en cours afin de combattre la pandémie de COVID-19 et tient compte des initiatives approuvées par les États Membres, notamment l'intégration des fonctions de santé publique essentielles en cours au titre du programme d'éradication de la poliomyélite et les activités relatives à la santé numérique. Le Tableau 1 présente en détail ces investissements supplémentaires. Au moment où le budget programme a été proposé, le postulat était que le montant en question ne couvre qu'une faible partie de ce qui est nécessaire pour donner suite aux recommandations, ce qui était explicitement mentionné dans le budget programme proposé.¹ L'ensemble complet de recommandations et les exigences que l'OMS doit remplir pour y donner suite n'avaient pas été intégralement déterminées au moment de l'élaboration du budget programme 2022-2023.

¹ Document A74/5 Rev.1.

Tableau 1. Augmentations figurant dans le budget programme approuvé pour 2022-2023

Explication des augmentations	Budget programme approuvé pour 2020-2021 (en millions de dollars des États-Unis)	Budget programme approuvé pour 2022-2023 (en millions de dollars des États-Unis)	Augmentation
Enveloppe initiale (budget programme approuvé pour 2020-2021)	3 541,3	3 541,3	0 %
Transition pour la poliomyélite	227,4	322,1	42 %
Renforcement des capacités des pays concernant les quatre axes stratégiques du budget programme 2022-2023	–	344,7	100 %
Responsabilisation, transparence et conformité accrues	–	28,5	100 %
Mise en œuvre du programme de transformation du treizième programme général de travail		127,3	100 %
<i>Renforcement des fonctions scientifiques et de recherche</i>	–	32,2	100 %
<i>Stratégie pour la santé numérique</i>	–	73,4	100 %
<i>Académie de l'OMS</i>	–	10,0	100 %
<i>Transformation du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe</i>	–	11,7	100 %
Total	3 768,7	4 364,0	16 %

Recommandations issues de différents examens et de la résolution WHA74.7 intitulée « Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires »

8. Immédiatement après l'Assemblée de la Santé en mai 2021, le Secrétariat de l'OMS a commencé à analyser les recommandations, en particulier leurs implications pour les orientations stratégiques, les approches, la portée des activités et des méthodes de travail de l'OMS. Une banque de données contenant toutes les recommandations a été établie afin d'en effectuer un suivi et d'analyser comment l'OMS y donnera suite et s'acquittera du mandat confié par l'Assemblée de la Santé dans sa résolution WHA74.7. Plus de 215 recommandations ont été formulées dans le cadre des examens. Quatre-vingt-dix-huit d'entre elles, qui recouvrent différents domaines thématiques, sont à l'attention du Secrétariat de l'OMS. Le Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires a également analysé les recommandations issues de différents examens sous l'angle des mécanismes ou mandats requis pour leur mise en œuvre. Un document distinct a été établi par le secrétariat du Groupe de travail.¹ Les (dix) domaines thématiques les plus courants couverts par ces recommandations sont résumés dans le Tableau 2.

¹ Voir le document A/WGPR/2/3.

Tableau 2. Domaines thématiques les plus courants couverts par les recommandations issues des examens et rapports

Axes de travail	Nombre de recommandations
Définition de l'orientation stratégique, coordination, planification, fixation de cibles	27
Règlement sanitaire international (2005)	17
Politiques, normes, orientations techniques, soutien technique (y compris les ressources humaines disponibles à l'OMS)	9
Suivi, évaluation et contrôle indépendants	8
Financement de l'OMS	5
« Une seule santé »	4
Recherche-développement, réglementation, fabrication de contre-mesures médicales (avant ou pendant la situation d'urgence)	4
Enquêtes rapides, évaluation des risques, système de classification	4
Échange d'échantillons, séquences génomiques, autres données biologiques	4
Informations publiques et communication sur les risques	3

9. En replaçant ces recommandations dans le contexte des quatre axes stratégiques du budget programme 2022-2023, il apparaît que la plupart de celles adressées à l'OMS relèvent de la rubrique « Repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire » (Tableau 3). De nombreuses recommandations portent également sur le renforcement des fonctions d'appui, y compris le leadership, la gestion et l'administration, assurées par le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire.

Tableau 3. Alignement entre les recommandations issues des examens et les axes stratégiques du budget programme 2022-2023

Axes stratégiques du budget programme 2022-2023	Nombre de recommandations
Repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas de situation d'urgence sanitaire	63
Fonctions d'appui pour un programme renforcé de gestion des situations d'urgence sanitaire	21
Améliorer la résilience grâce au renforcement de systèmes de santé axés sur les soins de santé primaires, aux fonctions essentielles de santé publique et au lien entre santé et sécurité	7
Renforcer le leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données	5
Se remettre sur les rails et accélérer les progrès en vue des cibles du triple milliard et de celles des objectifs de développement durable	2

10. Les recommandations relatives à l'axe intitulé « **Repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire** » portent notamment sur l'amélioration des enquêtes rapides, de l'évaluation des risques et du système de classification, le but étant de pouvoir réagir de façon plus rapide et efficace. Dans l'une d'elles, il est demandé à l'OMS de mettre au point un mécanisme ou un **nouveau système mondial de surveillance** fondé sur la transparence totale pour toutes les parties, en utilisant des outils numériques de pointe permettant aux États Parties de communiquer automatiquement, en temps réel, les informations sur les urgences dont l'OMS a besoin pour évaluer les risques, y compris les données de séquençage génomique et les informations issues de la surveillance de la santé animale et environnementale.

11. Dans tous les examens, sauf un, il est estimé que le Règlement sanitaire international (2005) est adapté à son objectif. Des recommandations spécifiques ont néanmoins été formulées sur différents aspects du RSI, relatives notamment à la fourniture aux pays d'un soutien et d'orientations afin qu'ils puissent s'appuyer sur la législation nationale pour mettre en œuvre le RSI ; à l'amélioration des procédures, de l'évaluation, du suivi et de l'établissement de rapports pour les principales capacités du RSI ; au suivi, à l'évaluation et au contrôle indépendants ; et à l'intégration des principales capacités de préparation, de surveillance et d'action en situation d'urgence dans le système de santé au sens large et dans les fonctions essentielles de santé publique.

12. Le renforcement de l'approche « Une seule santé » a également été un axe important, en particulier :

- l'examen, le renforcement ou la réforme des mécanismes tripartites de déclaration existants, tels que le Système d'alerte rapide et de riposte pour les principales maladies animales, y compris les zoonoses (GLEWS) ;
- l'amélioration de la communication et de l'échange d'informations entre les réseaux de surveillance déjà mis en place dans le cadre de l'approche « Une seule santé » ; et
- l'élaboration d'une stratégie commune sur l'approche « Une seule santé », y compris un plan de travail conjoint pour mieux prévenir, suivre, détecter, maîtriser et endiguer les flambées épidémiques de zoonoses en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé ».

13. Plusieurs recommandations appelaient également à mobiliser des investissements adaptés et à mettre en place des mécanismes réglementaires pour soutenir la mise au point rapide de contre-mesures et favoriser l'accès à celles-ci. Il a en particulier été suggéré de transformer le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 en une plateforme « de bout en bout » pour les vaccins, les produits de diagnostic, les traitements et les fournitures essentielles, en passant d'un modèle dans lequel l'innovation relève du marché à un modèle visant à mettre à disposition des biens publics mondiaux, à effectuer des transferts de technologies et à favoriser l'engagement en faveur des licences volontaires.

14. Les recommandations relatives au **renforcement du leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données** étaient centrées sur le renforcement des capacités techniques du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et de ses fonctions normatives, un rôle essentiel de l'Organisation. Elles portaient par exemple sur l'élaboration d'un cadre mondial dont l'objet serait de produire, de suivre, de comparer et d'évaluer les recherches et les politiques relatives à la santé publique et aux interventions sociales ; d'en évaluer l'impact global afin de tirer le meilleur parti des connaissances et des compétences au niveau mondial ; et de transposer les données probantes en politiques efficaces de préparation et d'action face aux urgences sanitaires. Des recommandations

spécifiques ont aussi été formulées, notamment sur la façon de déterminer comment **un réseau international de plateformes d'essais cliniques pourrait être mis en place pour instituer une approche coordonnée et efficace en vue de tester les produits de diagnostic, les traitements et les vaccins**. Un réseau de plateformes d'essais cliniques (hospitalières et communautaires) reliées au niveau régional devrait être constitué et fonctionner en dehors des périodes de pandémie afin d'apporter des réponses face aux enjeux de santé publique, par exemple en vue d'évaluer les interventions contre des maladies infectieuses endémiques telles que la tuberculose, le paludisme ou le VIH ou des maladies non transmissibles ayant une importance particulière pour la santé publique, comme les cancers courants, les maladies cardiovasculaires et les troubles de la santé mentale. Plusieurs de ces recommandations spécifiques ont des implications pour les activités du Secrétariat qui n'avaient pas été envisagées dans le budget programme 2022-2023 tel qu'approuvé en mai 2021.

15. De nombreuses recommandations sont centrées sur le renforcement du leadership, de la gestion et de l'administration (les **fonctions d'appui**) pour soutenir l'action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire. Elles recouvrent de nombreux domaines différents, tels que la prévention, l'atténuation et la gestion de l'ensemble des risques potentiels liés aux opérations d'urgence, pour le personnel et les communautés, notamment du point de vue de la sécurité du personnel et des partenaires ; la mauvaise gestion financière ; et l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel. Les recommandations ont accordé une grande importance aux problèmes de sécurité et au renforcement de la responsabilisation dans le cadre de la riposte aux urgences.

16. Pour être efficace et s'inscrire dans la durée, la préparation et la riposte aux urgences sanitaires devront pouvoir s'appuyer sur de nombreux éléments. Ceux-ci incluent non seulement des **systèmes de santé résilients** et fonctionnant correctement, mais aussi des facteurs environnementaux, sociaux, économiques et liés au genre. Les recommandations ont clairement souligné qu'il fallait renforcer la collaboration multisectorielle et mettre en place une **approche pansociétale et pangouvernementale** en matière de situations d'urgence sanitaire. Plus concrètement, le secrétariat du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire est prié de tirer parti des capacités et des réseaux de l'ensemble de l'Organisation pour relever les défis qui découleraient d'une pandémie ayant une ampleur, une complexité et un impact similaires à celle qui sévit actuellement. L'OMS a été instamment priée de développer davantage le mécanisme d'**examen universel de l'état de santé et de préparation**, en se fondant sur les principes de transparence et d'inclusion et en s'appuyant sur les composantes actuelles du cadre de suivi et d'évaluation du RSI dans le but d'évaluer, d'améliorer et de renforcer la responsabilité, la coopération, la confiance et la solidarité pour la préparation globale.

17. L'objectif central de ces recommandations et de la résolution est d'agir en faveur d'une OMS plus forte – une OMS dotée de capacités suffisantes à tous les niveaux pour que le monde tire les enseignements nécessaires et passe à l'action pour faire en sorte que la COVID-19 soit la dernière pandémie ; une OMS capable d'alerter rapidement et efficacement le monde des risques qui se présentent ; une OMS capable d'apporter une aide pour la préparation et la riposte face à de multiples urgences à l'échelle du globe tout en contribuant à ce que les services de santé essentiels continuent de fonctionner, partout, et à ce que les progrès mondiaux vers la couverture sanitaire universelle se poursuivent ; une OMS financée de manière adéquate et durable pour maintenir son indépendance technique ; une OMS dotée d'un personnel motivé et très efficace respectant les normes d'éthique les plus ambitieuses ; une OMS capable de remplir sa mission consistant à promouvoir équitablement la santé, à préserver la sécurité mondiale et à servir les personnes vulnérables.

18. Les révisions proposées pour le budget programme 2022-2023 représenteront les étapes successives concrètes et les investissements requis pour renforcer encore l'OMS. Les révisions au budget programme 2022-2023 illustreront les mesures stratégiques engagées par l'OMS pour donner suite à ces recommandations et leurs implications sur le plan des besoins en ressources et des lacunes.

19. Au cours des prochains mois, l'analyse et les consultations porteront sur des mesures et des initiatives concrètes visant à tenir compte des implications de ces recommandations à court, moyen et long terme. Les révisions du budget programme 2022-2023 ne se contenteront pas de traiter les implications à court terme ; elles jetteront également les bases nécessaires pour l'intégration des implications à plus long terme dans les futurs budgets programmes.

Portée des révisions à mi-parcours apportées au budget programme 2022-2023

20. Les révisions du budget programme porteront sur les aspects suivants :

- implications à court et à moyen terme des recommandations et de la résolution ;
- actions fondamentales nécessaires pour les implications à long terme ;
- résolutions de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ayant trait à d'autres questions, comme la résolution WHA74.14 (2021) intitulée « Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur » et la résolution WHA74.15 (2021) intitulée « Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services » ;
- mise en œuvre de nouvelles initiatives visant à mettre en application les enseignements tirés de la COVID-19.

21. Certaines des recommandations appelant une action immédiate seront traitées dans le budget programme 2022-2023 approuvé. C'est notamment le cas de nombreuses recommandations spécifiques sur le RSI et les fonctions d'appui, relatives par exemple aux services de sécurité et à l'appui à la sécurité, aux mesures de prévention de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels et aux normes applicables pour la production d'une version numérique du Certificat international de vaccination ou de prophylaxie. Pour bon nombre de ces recommandations, le Secrétariat de l'OMS mettra en œuvre des mesures d'application pendant l'exercice biennal, sans attendre la révision du budget programme 2022-2023.

22. Certaines des recommandations ayant des implications à court et à moyen terme nécessiteront des consultations et une planification supplémentaire afin de déterminer des mesures et des initiatives concrètes pour y répondre de manière adéquate dans le budget programme. Par exemple, des capacités techniques supplémentaires pourraient être nécessaires pour différents aspects des urgences sanitaires et il faudra peut-être se doter de moyens pour l'information du public et la communication sur les risques.

23. D'autres auront des implications à long terme, mais exigeraient que l'OMS pose dès maintenant les bases nécessaires à des mesures plus durables, par exemple les recommandations relatives au **système mondial de surveillance, à l'infrastructure mondiale de séquençage génomique et à un réseau de fabrication de vaccins utilisant les dernières technologies pour pouvoir produire rapidement et à grande échelle en cas de pandémie.**

24. Les initiatives visant un financement plus durable de l'OMS et des travaux du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires devraient également avoir des implications dont la révision du budget programme 2022-2023 devrait tenir compte.

25. Les résolutions adoptées à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé appellent également à mobiliser des investissements progressifs supplémentaires à compter de l'exercice biennal 2022-2023. Les résolutions sur les personnels de santé et d'aide à la personne sont d'une grande pertinence, non seulement en vue de parvenir à des systèmes de santé résilients, mais aussi pour renforcer la préparation et la riposte aux urgences sanitaires, comme l'a montré la pandémie de COVID-19. Ainsi :

La résolution WHA74.14 « Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur » préconise un ensemble clair de mesures à prendre et un programme 2022-2030 assorti d'un dispositif de mise en œuvre afin d'accroître les investissements consacrés à la formation, aux compétences, à l'emploi, à la protection des personnels de santé et d'aide à la personne en tirant parti du soutien conjoint de l'OMS, de l'OIT et de l'OCDE, et du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires existant « S'engager pour la santé ».

La résolution WHA74.15 « Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services » porte sur la mise en œuvre des priorités politiques des orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux, 2021-2025, liées à l'éducation, à l'emploi, au leadership et à la prestation des services compte tenu de leur importance pour les stratégies nationales de santé et de développement socioéconomique, visant à concrétiser les quatre orientations stratégiques et les mécanismes de suivi correspondants.

26. Ces résolutions donnent également suite aux recommandations des examens relatifs à **l'investissement dans les personnels de santé et d'aide à la personne**, en invitant à développer les compétences par la formation théorique et pratique, y compris par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMS, et à **investir dans la santé communautaire et dans les systèmes de santé** pour mettre en place des systèmes de santé de qualité et des moyens de santé publique dans tous les pays.

27. Plusieurs initiatives récemment mises en place à la lumière des enseignements tirés de la COVID-19, que les recommandations d'examen viennent appuyer, seront également incluses dans la révision. De nouvelles initiatives telles que le **Centre d'information de l'OMS sur les pandémies et les épidémies**¹ nécessitent des investissements initiaux qui seront présentés plus en détail dans la révision proposée du budget programme 2022-2023.

28. La mise en œuvre de ces résolutions sera planifiée pendant la phase de planification opérationnelle. Sur cette base, le chiffrage des résolutions sera affiné et des investissements supplémentaires, si nécessaire, seront inclus dans la révision du budget programme 2022-2023.

Augmentations prévues du budget

29. Le document sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat la résolution WHA74.7 (« Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires ») servira de point de départ pour le calcul des niveaux de révision budgétaire. L'augmentation présentée et adoptée par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé² est de 435 millions USD pour l'exercice biennal 2022-2023. Le chiffrage de cette résolution couvre les coûts

¹ L'objectif du Centre d'information de l'OMS est de renforcer les informations disponibles sur les pandémies et les épidémies en améliorant les données, les systèmes d'analyse et les décisions, pour tout ce qui a trait à la gestion des urgences de santé publique. L'OMS est en train de le mettre en place à Berlin, avec le soutien du Gouvernement allemand.

² https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_ACONF2Add1-en.pdf.

qui ont été estimés au titre de la priorité stratégique 2 et de la priorité stratégique 4 et qui pouvaient être déterminé avec un degré de certitude raisonnable au stade de l’approbation de la résolution. Les coûts supplémentaires pour la priorité stratégique 1 et la priorité stratégique 3 doivent encore être définis et calculés sur la base des résultats des consultations internes et des travaux du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l’OMS aux urgences sanitaires.

30. Outre les incidences financières de la résolution WHA74.7 et les ajustements à prévoir pour celles des priorités stratégiques 1 et 3, les recommandations pertinentes qu’il a été convenu de mettre en œuvre, issues de différents examens, devraient également être chiffrées pour pouvoir calculer le montant de l’augmentation budgétaire proposée.

Processus de consultation

31. Il est primordial de donner suite aux recommandations et de mettre pleinement en œuvre les résolutions, compte tenu de leur importance pour la sécurité mondiale. Cela nécessitera de mobiliser les différentes parties prenantes à l’intérieur comme à l’extérieur de l’Organisation.

32. Les consultations internes supposeront d’engager des discussions stratégiques à l’échelle de toute l’Organisation afin de déterminer les implications sur les travaux normatifs de l’OMS, l’appui apporté aux pays, le leadership et les fonctions d’appui ; elles feront appel aux mécanismes ou aux processus de coordination interne existants. Les discussions et la planification stratégiques internes devraient aboutir en des propositions concrètes concernant les investissements supplémentaires à engager dans l’Organisation pour donner suite aux recommandations formulées lors des examens et pour l’application des résolutions pertinentes. Ces efforts seront harmonisés avec la planification opérationnelle actuellement conduite pour 2022-2023.

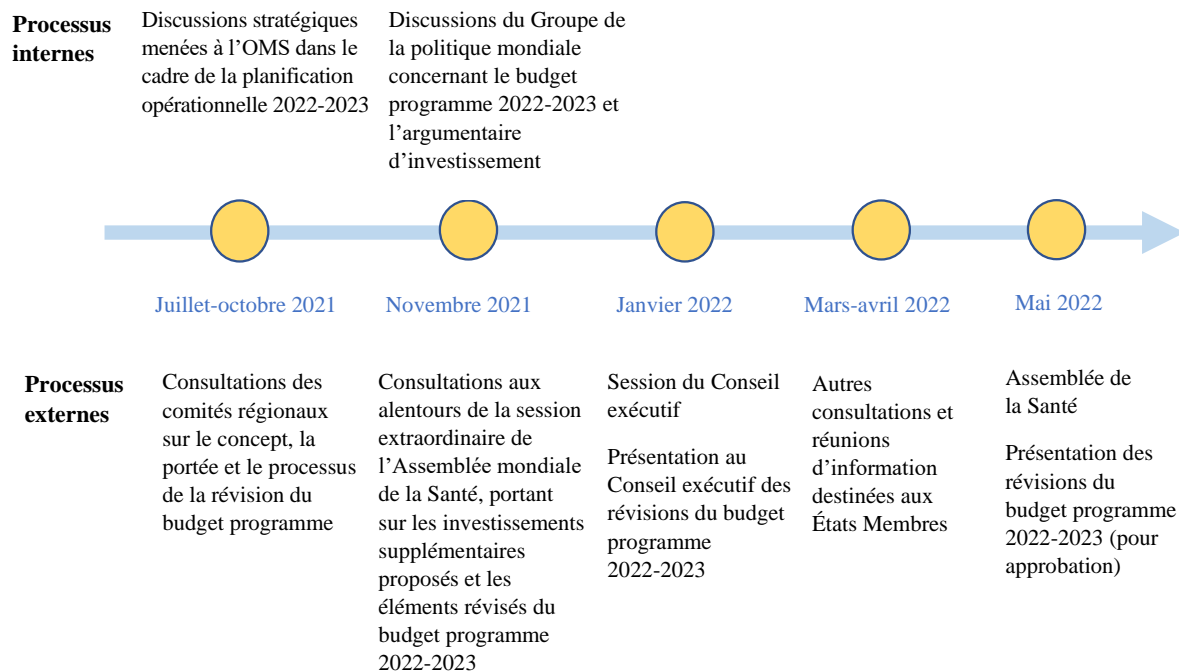
33. Dans le cadre de consultations internes, les incidences financières de la résolution WHA74.7 seront validées aux trois niveaux de l’Organisation afin d’établir un budget révisé pour examen par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

34. Les consultations avec les États Membres et les partenaires mobiliseront les comités régionaux et les États Membres et les partenaires au niveau des pays, sous réserve que des consultations structurées au niveau national puissent se tenir à ce stade, compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours.

35. En outre, des consultations virtuelles seront menées aux alentours de la session extraordinaire de l’Assemblée mondiale de la Santé et d’autres consultations virtuelles avec les États Membres se tiendront avant qu’une révision du budget programme soit présentée au Conseil exécutif.

36. Enfin, les activités visant à déterminer la portée des éléments supplémentaires à inclure et, en bout de chaîne, la révision du budget programme 2022-2023 devraient être associées aux consultations sur le financement durable et être prises en compte dans l’élaboration du nouvel argumentaire d’investissement pour une OMS plus forte.

Calendrier



= = =